

**L'ÉVALUATION ET LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ÉRA) DANS LES
ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES DE LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE**

RAPPORT ANALYTIQUE ET PISTES D'ACTION

**Une initiative de l'Alliance des établissements postsecondaires de la
francophonie canadienne en immigration**

Préparé par Mariève Forest

Ottawa, le 14 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. Définitions	6
1.2. Objectifs spécifiques du rapport	7
1.3. Méthodologie	7
2. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRA DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE	8
2.1. Portrait générique.....	8
2.2. Sommaire des services associés à l'ÉRA tels que présentés sur les sites Web des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne	9
3. DÉMARCHE D'ÉRA	17
3.1. Avantages.....	17
3.2. Conditions de l'ÉRA.....	18
3.3. Étapes à suivre	18
3.4. Guide de l'étudiant : un outil essentiel	19
3.5. Modalités de l'évaluation.....	20
4. AUTRES PRATIQUES VALORISANT LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET NE S'INSCRIVANT PAS DANS UNE « DÉMARCHE D'ÉRA ».....	22
4.1. Partenariats avec des employeurs ou des organismes.....	22
4.2. Des formations et de l'accompagnement qui reconnaissent les acquis	23
4.3. Un outil de mise en valeur des acquis : l'E-portfolio	24
4.4. Transfert de crédits ou articulation	24
5. ARGUMENTAIRE.....	26
6. PISTES D'ACTION POUR BONIFIER LES INITIATIVES EN ÉRA POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES ..	28
6.1. Monter et offrir une formation professionnelle en français pour les conseillers pédagogiques spécialistes de l'ÉRA et travaillant dans les établissements membres de l'Alliance	28
6.2. Embaucher un conseiller pédagogique expert en ÉRA au service des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne	28
6.3. Former un groupe de travail responsable de guider le développement et l'harmonisation des pratiques et des outils d'ÉRA	30

6.4. Diffuser et promouvoir l'ÉRA auprès des groupes susceptibles d'en bénéficier	30
7. CONCLUSION	31
ANNEXE 1.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33

Sommaire

L'Alliance des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne en immigration s'est donné le mandat d'effectuer un inventaire des initiatives en évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) dans ses établissements et d'étudier les possibilités d'élargir l'offre des services en ÉRA, au bénéfice des immigrants en particulier.

La première section du rapport recense les initiatives existantes en ÉRA dans la francophonie canadienne. Une seconde section explicite les initiatives exemplaires de la francophonie et d'ailleurs au Canada, que sont la démarche en ÉRA, les formations d'appoints ou les services aux entreprises principalement. Cette deuxième section présente également les avantages et défis de l'ÉRA. Dans la troisième section, un argumentaire est développé en faveur d'une bonification des initiatives en ÉRA, argumentaire qui débouche sur des pistes d'action à mettre en place dans les trois prochaines années. Ces suggestions sont issues de recherches documentaires mais plus encore d'entretiens avec des représentants de l'ÉRA et de discussions au sein du groupe de travail formé en ÉRA. Plus précisément, il est recommandé que l'Alliance poursuive la bonification des initiatives en ÉRA au bénéfice des clientèles immigrantes en misant sur les trois pistes d'action qui suivent :

- monter et offrir une formation professionnelle en français pour les conseillers pédagogiques spécialistes de l'ÉRA et travaillant dans les établissements membres de l'Alliance;
- embaucher un conseiller pédagogique expert en ÉRA au service des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne;
- former un groupe de travail responsable de guider le développement et l'harmonisation des pratiques et des outils d'ÉRA.

Au total, ce rapport pourra servir de fondement pour la promotion de l'ÉRA, pour des demandes de financement et pour des protocoles de collaboration visant le développement d'initiatives en ÉRA.

1. INTRODUCTION

Les enjeux liés à l'évaluation et la reconnaissance des acquis¹ (ÉRA) relèvent d'une préoccupation somme toute récente puisque les initiatives d'ÉRA visent à répondre aux problématiques rencontrées par l'immigration dite économique (travailleurs qualifiés), mais aussi par la mobilité croissante des adultes en général. Plus encore, elle reflète une reconnaissance accrue de la multiplicité des modes d'acquisition de connaissances et de compétences. L'UNESCO, qui a publié en 2012 ses toutes premières lignes directrices en matière de reconnaissance, de validation et d'accréditation de l'apprentissage non formel et informel, précise que :

L'apprentissage tout au long de la vie couvre toute la gamme des possibilités d'apprentissage, depuis les services dispensés dans la petite enfance à l'université en passant par le cursus général et les formations complémentaires. Au-delà de l'éducation formelle, il s'étend aux apprentissages non formels et informels pour des citoyens adolescents ou adultes qui n'ont pas été scolarisés.²

Étant donné ces motivations à géométrie variable, au moment de définir l'ÉRA, les sens varient sensiblement. Plus encore, au moment de mettre en œuvre des processus d'ÉRA, les outils utilisés, méthodes déployées et réalités visées varient considérablement.

Dans tous les cas, on a noté qu'en français, à l'extérieur du Québec, très peu de programmes d'ÉRA ont été mis en œuvre dans les établissements postsecondaires. Des études réalisées sur la situation des professionnels de la santé formés à l'étranger ont permis d'identifier les problématiques liées à l'absence d'outils d'évaluation des acquis en français³. En outre, quelques établissements postsecondaires ont commencé à s'intéresser plus activement à cette problématique en développant des initiatives qui répondent plus adéquatement à la demande et contribuent à structurer les pratiques. Partant de ces quelques constats, l'*Alliance des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne en*

¹ Le Québec privilégie plutôt l'expression *reconnaissance des acquis et des compétences* (RAC). Aux fins d'une réflexion au sein des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne, il a semblé plus pertinent d'ajouter le terme « évaluation » car une des grandes difficultés de ce processus relève des modalités légitimes d'évaluation des acquis pouvant mener à une reconnaissance. En outre, l'expression « compétence » a semblé moins centrale en ce que l'on admet une variété de types d'acquis, qu'ils soient de nature scolaire (des cours, des diplômes, des formations) ou expérientielle (des connaissances et compétences acquises à l'extérieur des systèmes éducatifs). Au Canada anglais, l'expression *prior learning assessment and recognition* (PLAR) est généralement utilisée. L'UNESCO utilise l'expression ÉRA, mais préfère celle plus longue de : *reconnaissance, validation et accréditation (RVA) des acquis de l'apprentissage non formel et informel*.

² UNESCO, *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel*, Hambourg (Allemagne), 2012, p. 1

³ Chedly Belkhodja, Éric Forgues, Isabelle Gaboury et all., *L'intégration des diplômés internationaux en santé francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Rapport final de recherche*, préparé par l'Institut de recherche sur les minorités linguistiques à l'attention Consortium national de formation en santé, mars 2009

*immigration*⁴ a mis en place un projet portant sur l'ÉRA afin de préciser l'état et la nature de son développement dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne, de même que les possibilités de mise en place de projets communs, au bénéfice des immigrants en particulier.

Le présent rapport est directement issu de cette initiative. Une première version a été soumise pour discussion au groupe de travail en ÉRA formé de représentants des établissements postsecondaires œuvrant de près à l'ÉRA et de représentants du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) du Canada. Cette deuxième version va plus loin en proposant des pistes d'action pour les trois prochaines années.

1.1. Définitions

Dans ce rapport, nous distinguerons en particulier quatre environnements institutionnels au sein desquels ont été développés des compréhensions et modes de faire distincts d'ÉRA, soit : les collèges, les universités, les employeurs et les organismes de réglementation des professions.

Pour les établissements postsecondaires, l'ÉRA est définie généralement comme une démarche par laquelle un étudiant peut obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis de diverses provenances. Pour ce faire, l'étudiant est invité à identifier et clarifier ses acquis afin de s'inscrire dans un processus d'évaluation de leur validité et de leur pertinence. Selon les institutions, cette démarche mènera à l'obtention de crédits pour un cours ou pour une compétence donnée, mais il pourra également s'intégrer à un processus plus complexe menant vers l'obtention d'un titre (diplôme, certificat, etc.).

Les types d'acquis généralement pris en compte sont les suivants :

- Acquis expérientiels (non formels ou informels) : Somme des connaissances et des habiletés acquises par une personne, le plus souvent dans un milieu de travail ou dans des activités volontaires ou encore dans le cadre de la vie quotidienne. Les acquis doivent être mesurés à l'aide d'outils d'évaluation.
- Acquis scolaires (formels) : Les acquis scolaires font référence à ce qu'une personne a appris à l'intérieur d'un programme ou de cours au sein d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu. Ces acquis sont généralement sanctionnés par un diplôme ou un certificat.⁵

Les employeurs peuvent faire usage de l'ÉRA auprès de leurs employés, notamment au moment d'évaluer et de faire reconnaître des formations en entreprise. En outre, les différentes possibilités offertes par l'ÉRA ouvrent globalement la voie à une meilleure compréhension des compétences requises pour les employés présents et à venir, de même qu'à une meilleure identification, reconnaissance et prise en charge des acquis des employés en poste.

⁴ Ci-après, l'« Alliance des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne en immigration » sera nommée « Alliance ».

⁵ Tirés de : Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, *Évaluation et reconnaissance des acquis. Guide de l'étudiant*, 2012 - http://ccnb.nb.ca/media/89774/era_-_guide_de_l_tudiant_-_dit_le_07_juin_2012.pdf (consulté le 10 février 2014)

Les organismes de réglementation tendent de plus en plus à préciser le parcours que peut emprunter un professionnel formé à l'étranger pour obtenir l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé. Afin que ces professionnels puissent travailler dans leur domaine d'étude sans avoir à recommencer l'ensemble de leur parcours académique, on propose alors un parcours plus ou moins rapide ouvrant, par exemple, sur un accompagnement personnalisé, des évaluations des acquis – indicatives ou formelles, en ligne ou en présentiel –, ou encore des formations d'appoints.

1.2. Objectifs spécifiques du rapport

Les objectifs spécifiques de ce rapport sont triples. Dans un premier temps, nous documentons les pratiques d'ÉRA dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne. Dans un second temps, nous exposons et explicitons différents parcours types et initiatives d'ÉRA par le biais d'un examen des pratiques des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne, mais aussi d'établissements anglophones et d'établissements francophone du Québec. Cette deuxième section présente aussi brièvement les avantages et défis de l'ÉRA. Dans un troisième temps, nous proposons une discussion sur les possibilités de projets de développement de l'ÉRA au bénéfice des immigrants et pouvant être mis en œuvre au sein des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne.

Nous avons choisi de cibler les initiatives issues des établissements postsecondaires. Nous ne nous intéressons donc qu'indirectement à celles mises en place au sein des organismes de réglementation puisque l'expérience montre que ceux-ci contrôlent leurs processus d'évaluation et de reconnaissance d'acquis. Il faut noter toutefois que les initiatives en ÉRA développées au sein des établissements postsecondaires peuvent avoir une incidence réelle sur les possibilités de collaboration avec les organismes de réglementation. De fait, les expertises acquises, en évaluation des acquis ou en élaboration de formations sur des compétences manquantes par exemple, peuvent ouvrir la porte à davantage de projets communs.

1.3. Méthodologie

Afin de rédiger ce document d'information et de réflexion, une recension d'écrits non exhaustive a été menée sur des initiatives en tout genre en ÉRA, et en particulier sur celles menées au sein des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne. De même, près d'une dizaine d'entretiens semi-directifs avec des représentants de collèges et d'universités et des responsables de l'ÉRA ont été tenus. À ce titre, nous désirons remercier pour leur générosité les représentants interrogés des établissements suivants : Collège Éducentre, Collège Marie Victorin, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), Université de Moncton – CNFS, Université de Saint-Boniface, Université Simon Fraser. De plus, un groupe de travail a été constitué afin de commenter et de discuter les propositions issues de la première version de ce rapport. Pour leur lecture attentive et leurs conseils judicieux, nous désirons remercier : Roukya Abdi Aden (RDÉE Canada), Nicole Drapeau (CCNB), Stéphane Gagnon (RDÉE Canada), Réjean Laroche (Université de Saint-Boniface), Juan Manuel Toro (Université de Moncton - CNFS), Alina Repede (Collège Éducentre).

2. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRA DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

2.1. Portrait générique

Certains collèges francophones ont montré un dynamisme important ces dernières années en regard de l'ÉRA. Aussi, ce dynamisme s'est-il concrétisé de différentes manières. Des initiatives mettent davantage l'accent sur une démarche d'ÉRA menant à la possibilité d'une reconnaissance officielle des acquis scolaires ou expérientiels pour un cours spécifique. Le CCNB a développé une expertise significative en matière de démarche d'ÉRA. À ce titre, pour l'année 2011-2012, 876 personnes ont reçu des services d'ÉRA, alors que 1 544 cours ont été reconnus. Le Collège Éducacentre, qui a officialisé son service d'ÉRA en 2012, a quant à lui accompagné 29 personnes dans cette démarche en 2013, pour un total de 44 cours reconnus.

D'autres collèges insistent plutôt sur une composante ciblée de l'ÉRA, telle que la formation d'appoint pour les diplômés (ou professionnels) formés à l'étranger. Ces formations visent à faciliter l'intégration de ces diplômés dans leur profession ou métier. En ce sens, elles sont orientées en vue des évaluations des organismes de réglementation ou de l'exercice de métiers⁶. Via le Consortium national de formation en santé (CNFS), quelques formations d'appoint destinées aux diplômés internationaux en santé ont été développées – pour les infirmières, les infirmières auxiliaires, les ergothérapeutes et les médecins (projet pilote en évaluation) – en partenariat avec des établissements postsecondaires membres du CNFS et des organismes de réglementation. D'autres formations axées sur des métiers et/ou les compétences linguistiques ont été mises en place à La Cité collégiale.

Les universités de la francophonie présentent probablement toutes des règles d'admission précisant les possibilités d'ÉRA, mais celles-ci demeurent peu systématisées et peu visibles. On offre ainsi le plus souvent aux étudiants la possibilité de procéder à une reconnaissance des acquis scolaires via un « défi » pour un cours spécifique, mais la tenue et l'évaluation de celui-ci demeurent généralement la prérogative du professeur responsable du cours au moment d'entamer le processus. À cet égard, l'Université de Saint-Boniface sort du lot. De fait, elle a commencé à systématiser ses pratiques en évaluation des acquis expérientiels au cours de la dernière année. Son site Web présente ainsi clairement les étapes à suivre pour les étudiants, alors que des efforts sont déployés pour sensibiliser les professeurs aux particularités d'une telle démarche.

Certains collèges du Québec apparaissent comme des modèles en matière d'ÉRA. D'ailleurs, plusieurs établissements postsecondaires de la francophonie canadienne bénéficient de leur expertise en particulier grâce à un projet mis en place par le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC). Ce projet a instauré un modèle de coaching où le Collège Marie Victorin agit à titre de mentor auprès des établissements postsecondaires de la francophonie participant au projet⁷. Dans le

⁶ Les formations directement orientées pour intégrer le marché du travail ne seront pas abordées dans ce document.

⁷ Les établissements ayant participé à ce projet sont : Collège Acadie I.P.É., Collège Boréal, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Collège Marie Victorin, Collège Éducacentre, La Cité collégiale, Université de Saint-Boniface, Université Sainte-Anne.

cadre de ce projet, les établissements postsecondaires intéressés se sont réunis en mai 2013 pour une séance d'information sur les outils d'une démarche d'ÉRA (nommée « RAC » au Québec). Des suivis sont en cours afin d'appuyer les participants intéressés dans le développement d'outils. Une rencontre est prévue en juin 2014 afin de favoriser le partage et le perfectionnement des méthodologies développées.

2.2. Sommaire des services associés à l'ÉRA tels que présentés sur les sites Web des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne

Les informations qui suivent sont tirées des sites Web de 21 établissements de la francophonie canadienne, soit des collèges et universités membres du CNFS et de l'AUFC et de partenaires régionaux organisationnels du CNFS⁸. Elles visent à préciser la nature des initiatives se rapportant à l'ÉRA mises en place par ces institutions. Seules les descriptions présentées en français ont été retenues. Les sites ont été consultés entre le 14 et le 24 janvier 2014.

LES COLLÈGES		
Province Établissement	Catégorie Nom de l'initiative	Brève description
ÎLE-DU- PRINCE- ÉDOUARD Collège Acadie de l'Î.P.É.	Reconnaissance d'acquis scolaires Politique de transfert de crédits	Le but de cette politique est de définir les lignes directrices en matière de transfert de crédits d'un autre établissement en équivalence à un ou des cours du Collège Acadie Î.-P.-É. La procédure s'applique à tous les programmes de formation du Collège Acadie Î.-P.-É. Elle commence lorsque l'apprenant admis au Collège présente une demande officielle d'équivalence pour reconnaître un cours équivalent d'un autre établissement à un des cours du Collège. Elle se termine avec l'attribution d'une mention ÉQ au relevé de notes ou le refus de la demande.

⁸ **Collèges membres du CNFS** : Collège Acadie Î.P.É., Collège Boréal, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, La Cité collégiale. **Universités membres du CNFS ou de l'AUFC** : Campus Saint-Jean (Université de l'Alberta), Collège militaire royal du Canada, Collège universitaire dominicain, Collège universitaire Glendon (Université York), Institut français (Université de Regina), Université de Hearst, Université de Moncton, Université de Saint-Boniface, Université de Sudbury, Université d'Ottawa, Université Laurentienne, Université Sainte-Anne, Université Simon Fraser. **Membres associés du CNFS** : Collège Mathieu. **Partenaires régionaux organisationnels du CNFS** : Association franco-yukonnaise, Collège Éducentre, Collège nordique francophone.

LES COLLÈGES		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
NOUVEAU-BRUNSWICK Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)	Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels Évaluation et reconnaissance des acquis	<p>C'est un processus par lequel l'étudiante ou l'étudiant inscrit dans un programme du CCNB peut obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences acquises dans d'autres programmes postsecondaires reconnus ou par des expériences de vie et de travail.</p> <p>La personne doit également être inscrite dans un programme du CCNB et verser des frais - non remboursables - pour l'évaluation et la reconnaissance de ses acquis expérientiels. Aucun frais n'est exigé pour l'évaluation d'acquis scolaire.</p> <p>Dans certains cas, le CCNB pourra reconnaître jusqu'à 80 % du nombre d'unités nécessaires à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat.</p> <p>Le CCNB, dans ses cinq campus, dispose d'une personne responsable du Service d'ÉRA. Son rôle est de promouvoir l'ÉRA en milieu collégial et dans la communauté, en diffusant l'information pertinente.</p> <p>Voir aussi la Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels pour le programme d'entrepreneurship sous l'institution « Université Sainte-Anne »</p> <p>Voir : Guide de l'étudiant</p>
	Reconnaissance d'acquis scolaires Ententes collégiales et universitaires	<p><u>Programmes articulés</u> : Ils combinent formation universitaire et formation collégiale - offrant ainsi aux diplômés, dans un délai raisonnable, un accès à des emplois et à des salaires intéressants.</p> <p><u>Reconnaissance de cours</u> : Le CCNB a conclu avec des établissements de formation (en Ontario, au Québec, en Australie...) des ententes qui reconnaissent et portent au crédit de la personne des cours qu'elle a suivis et réussis dans l'un de ses cinq campus.</p> <p><u>Programmes accrédités par les Forces armées canadiennes</u> : Cuisine professionnelle, Technologie de laboratoire médical, Technologie de radiologie diagnostique et Technologie du génie électronique.</p>
ONTARIO Collège Boréal	Démarche d'ÉRA expérientiels Reconnaissance des acquis	Le Collège Boréal est en mesure d'évaluer les acquis des étudiants formés à l'étranger et de leur accorder des crédits pour des apprentissages réalisés en dehors des établissements d'enseignement traditionnels.

LES COLLÈGES		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
	Reconnaissance d'acquis scolaire Transfert de crédits et articulations	Afin de faciliter la mobilité pour les étudiantes et les étudiants des collèges et des universités, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied une initiative de transfert de crédit (articulations) permettant un cheminement entre un éventail de plus en plus large d'établissements et de programmes et optimisant la durée de leurs études sans devoir assumer de coûts inutiles.
	Placement avancé	Si une candidate ou un candidat a effectué des études dans un programme semblable à celui convoité au Collège Boréal, il se peut que cette personne soit placée à une étape avancée, c'est-à-dire à une étape autre que la première étape du programme.
ONTARIO La Cité collégiale	Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels Reconnaissance des acquis et demande d'équivalence	Vous pouvez faire une <u>demande de reconnaissance des acquis</u> si vos expériences professionnelles et personnelles vous permettent de croire que vous maîtrisez le contenu du cours que vous devez suivre à La Cité collégiale. Il faut remplir le formulaire « Demande de reconnaissance des acquis » et régler les frais administratifs de 70 \$. Vous allez devoir compléter un portfolio ou faire un test de défi (cela sera discuté avec la personne-ressource au Service de reconnaissance des acquis). Si vous avez réussi un cours offert par un autre établissement postsecondaire ou par une association professionnelle reconnue, vous pouvez faire une <u>demande d'équivalence</u> si le cours correspond à celui offert dans votre programme d'études à La Cité collégiale.
	Formations d'appoint Services aux immigrants	La <u>Formation Linguistique Axée sur les Professions (FLAP)</u> se veut une formation portant sur la communication qui est pertinente aux besoins de chaque secteur, ainsi que des apprentissages adaptés aux besoins de communication spécifiques au métier ou à la profession des participants en construction, en éducation à la petite enfance, ou encore en santé. Le <u>Programme d'Accès aux Métiers de la Construction pour les Immigrants (PAMCI)</u> se veut un programme passerelle qui s'adresse aux gens des métiers de l'industrie de la construction formés à l'étranger. Le programme offre de 24 à 40 heures d'ateliers pratiques, l'obtention de cartes de sécurité et autre activité afin de familiariser le participant avec les caractéristiques de la construction en Ontario. Le <u>Programme de soutien à l'emploi dans le domaine des technologies de</u>

LES COLLÈGES		
Province Établissement	Catégorie Nom de l'initiative	Brève description
		<u>l'information et des communications</u> (PRATIC) vise à vous propulser vers ce marché du travail le plus rapidement possible. Il offre une reconnaissance des acquis, et des formations visant l'obtention des certifications CCNA, A+ et CSR. Il vous récupère ensuite à la fin du programme pour une préparation au marché du travail (cours de préparation de CV, techniques d'entrevue, mentorat, etc.).
ONTARIO CNFS – volet La Cité collégiale	Formation d'appoint Formation d'appoint pour les infirmières et infirmières auxiliaires	<u>Formation de préparation aux examens des ordres professionnels pour les sciences infirmières et les soins infirmiers auxiliaires</u> Ce programme d'un total de 700 heures, élaboré par La Cité collégiale en collaboration avec l'Université d'Ottawa, comprend sept cours et deux ateliers de préparation aux examens. Cette formation a été offerte à La Cité collégiale, mais également à l'Université de Saint-Boniface (en présentiel) et au Collège Boréal (à distance)
COLOMBIE-BRITANNIQUE Collège Éducacentre	Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels Reconnaissance des acquis et des compétences	C'est un processus d'évaluation des apprentissages effectués à travers des formations formelles et/ou informelles (expériences de travail, de bénévolat ou de vie ou formations suivies à titre de développement professionnel ou personnel) pour les étudiants inscrits dans les programmes collégiaux. <u>La reconnaissance des acquis scolaires</u> : Tout étudiant inscrit dans un programme collégial, qui a déjà suivi une formation créditée jugée équivalente dans une autre institution postsecondaire, peut obtenir l'équivalence d'un ou de plusieurs cours de son programme d'études. <u>La reconnaissance des acquis professionnels</u> : Tout étudiant inscrit au programme "Éducation à la petite enfance" ou "Aide pédagogique spécialisée", qui a acquis des connaissances et des compétences pertinentes en dehors d'un cursus scolaire, peut obtenir l'équivalence de certains cours de son programme d'études.

LES UNIVERSITÉS		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
NOUVEAU-BRUNSWICK Université de Moncton	Démarche d'ÉRA expérientiels Reconnaissance des acquis	<p>La personne qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours, sans l'avoir suivi dans un établissement postsecondaire, peut en être dispensée par l'Université à la suite d'une évaluation et obtenir les crédits y afférents.</p> <p>Cette dispense est soumise aux <u>règles suivantes</u> : a) La candidate ou le candidat remplit le Formulaire de demande de reconnaissance des acquis. La demande est formulée en se fondant sur les objectifs d'un ou de plusieurs cours du programme d'études concerné. b) La candidate ou le candidat démontre que ses apprentissages atteignent les objectifs du cours visé. Cette démonstration peut se faire par divers moyens, notamment : l'examen, l'entrevue avec des spécialistes de contenu ou le portfolio. c) L'Université accorde les crédits sur recommandation de la doyenne ou du doyen de la faculté responsable du cours après évaluation faite par un ou des membres du corps professoral de la discipline concernée, et selon les modalités d'application décrites dans le Guide de la reconnaissance des acquis. d) Au total, les crédits accordés par reconnaissance des acquis ne peuvent constituer plus d'un quart des crédits requis pour l'obtention d'un diplôme. e) L'évaluation est basée sur l'attribution de la mention Succès (S) ou Insuccès (NS). Dans le cas d'un Succès (S) seulement, la note et les crédits sont inscrits au dossier. f) Une mention indique au relevé de notes qu'il s'agit de crédits obtenus par reconnaissance des acquis.</p> <p>Voir le : Guide pour effectuer une demande de reconnaissance des acquis</p>
	Reconnaissance des acquis scolaires Transfert de crédits et équivalence	<p>L'Université reconnaît que toute connaissance acquise dans un autre établissement d'éducation postsecondaire agréé est transférable. Pour obtenir une équivalence, l'étudiante ou l'étudiant doit : a) être admis à un programme d'études; b) soumettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus une demande de transfert de crédits; c) accompagner la demande d'un relevé de notes officiel, de la description du cours et du plan de cours détaillé.</p> <p>Voir le : Portail du Nouveau-Brunswick sur les ententes inter-établissements de reconnaissance d'unités de cours</p>

LES UNIVERSITÉS		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
NOUVELLE-ÉCOSSE	Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels	Tous les étudiants admis au programme entrepreneurship peuvent entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis. Il est à noter que toute demande de reconnaissance des acquis, soit scolaire ou non scolaire, portera la mention EX sur le relevé de notes de l'étudiant.
Université Sainte-Anne		<u>La reconnaissance des acquis scolaires</u> : Tout étudiant dont le bagage de compétences est égal ou supérieur à l'ensemble des résultats d'apprentissage d'un cours (réussite d'un cours offert par un autre collège, une université ou une association professionnelle) peut recevoir une équivalence. Aucune équivalence ne sera accordée pour tout cours suivi trois ans ou plus avant la demande d'équivalence.
NOUVEAU-BRUNSWICK	Reconnaissance des acquis pour le programme d'entrepreneurship	<u>La reconnaissance des acquis non scolaires</u> : C'est une démarche par laquelle l'étudiant relève les apprentissages qu'il a effectués à divers moments de sa vie, à divers endroits, selon différents moyens et selon des contenus variés.
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)	http://www.coursenligne.net/prog/entrepreneurship/programme_reconnaissance.htm	Pour recevoir une sanction au niveau collégial, les apprentissages non scolaires doivent être comparés au programme et aux cours existants de niveau collégial. Des enseignants spécialisés dans la matière mesurent l'atteinte des objectifs visés par le cours. Cette évaluation se fait principalement par le biais d'un test (épreuve). Des frais administratifs de 70 \$ sont exigés pour chaque cours identifié sur la demande de reconnaissance des acquis non scolaires. L'étudiant remplit le formulaire approprié et s'acquitte des frais administratifs. Voir les formulaires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande de reconnaissance d'acquis scolaires ➤ Demande de reconnaissance d'acquis non scolaires Le formulaire peut être acheminé à l'une ou l'autre des institutions suivantes : Université Sainte-Anne et Département de la Formation continue et Développement du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

LES UNIVERSITÉS		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
ONTARIO Université d'Ottawa	Démarche d'ÉRA expérientiels Règlements scolaires	<p><u>Reconnaissance des acquis</u> : L'Université reconnaît que l'acquisition des connaissances peut se faire non seulement dans le cadre de cours universitaires crédités, mais aussi dans d'autres contextes : expérience professionnelle, auto-apprentissage, cours sans crédits, formation en milieu de travail, etc. La reconnaissance des acquis (RDA) donne aux étudiants qui ont acquis des connaissances par un moyen non traditionnel la possibilité de recevoir des équivalences pour des cours de cote précise offerts à l'Université ou, dans certains cas, des exemptions.</p> <p>Pour obtenir une reconnaissance d'acquis, il faut d'abord être admis à un programme d'études et s'y inscrire.</p> <p>La demande de reconnaissance des acquis s'applique exclusivement aux étudiants et aux cours de 1er cycle pour les facultés et l'école suivantes : Arts, Génie, Gestion, Sciences, Sciences de la santé et Sciences sociales.</p> <p>Seuls les cours inscrits à l'horaire de l'Université d'Ottawa dans les 24 derniers mois peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance des acquis. Un maximum de 30 crédits d'équivalences en reconnaissance des acquis peut être accordé.</p>
ONTARIO CNFS – volet Université d'Ottawa	Formation d'appoint Les ergothérapeutes francophones formés à l'étranger	<p><u>Les ergothérapeutes francophones formés à l'étranger</u></p> <p>Cette formation est le fruit de la collaboration du CNFS-Volet Université d'Ottawa, avec l'Association canadienne des ergothérapeutes et de McMaster University.</p> <p>Le but de cette formation est d'aider les ergothérapeutes formés à l'étranger à se préparer à la pratique et à l'examen national en ergothérapie (PPE-Ergo) en vue de la pratique au Canada.</p>

LES UNIVERSITÉS		
Province	Catégorie	Brève description
Établissement	Nom de l'initiative	
ONTARIO Université Laurentienne	Démarche d'ÉRA scolaires et expérientiels	<p>En évaluant les antécédents scolaires et professionnels, l'Université Laurentienne offre diverses possibilités aux adultes qui cherchent à terminer leurs études ou à suivre une formation d'appoint. Les études, réalisations ou diplômes de collèges ou d'autres établissements sont pris en compte selon le cas afin d'assurer une reconnaissance appropriée des acquis. Afin que chaque personne profite pleinement de ses antécédents de travail et d'études, l'UL a mis au point diverses modalités de transfert et ententes de collaboration avec d'autres établissements.</p> <p>Candidats adultes : http://laurentienne.ca/candidats-adultes-etudes-temps-partiel</p> <p>Transfert d'une autre université : http://laurentienne.ca/transfert-dune-autre-universite</p> <p>Transfert d'un collège : http://laurentienne.ca/transfert-dun-college</p>
MANITOBA Université de Saint-Boniface	Démarche d'ÉRA expérientiels reconnaissance des acquis	<p>La reconnaissance des acquis (RDA) est un processus d'évaluation selon lequel un établissement postsecondaire peut reconnaître et créditer des connaissances acquises à l'extérieur d'une salle de classe traditionnelle. Ces connaissances peuvent être acquises, par exemple, dans le cadre du travail ou de la formation professionnelle, d'études personnelles, de bénévolat, de voyages, etc. On peut aussi connaître la matière d'un cours pour l'avoir suivi avec succès dans un autre établissement d'enseignement bien qu'on n'ait pas pu obtenir d'équivalence (transfert de crédits). Si ces connaissances correspondent aux résultats d'apprentissage d'un cours de niveau postsecondaire, des crédits peuvent être accordés.</p> <p>La documentation disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépliant - la reconnaissance des acquis ➤ Guide étudiant ➤ Guide à l'attention des membres du personnel enseignant ➤ Guide à l'attention des étudiantes et des étudiants du programme Éducation de la jeune enfance <p>Les formulaires disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire préliminaire ➤ Formulaire de demande ➤ Formulaire d'évaluation

3. DÉMARCHE D'ÉRA

Malgré plusieurs avantages évidents de l'ÉRA, en particulier pour les employés qui en sont responsables dans les collèges ou universités et qui voient évoluer leurs étudiants dans ce processus, cette démarche continue d'avoir mauvaise presse pour différentes raisons. Bien souvent, les critiques de l'ÉRA rappellent la trop grande complexité de la démarche requise, un constat qui reflète toutefois surtout la réalité des établissements dont la démarche d'ÉRA en est encore à ses débuts ou est peu valorisée – ce qui est le cas dans la plupart des établissements de la francophonie canadienne. La systématisation des processus tarde alors à être mise en place, ce qui tend à décourager les étudiants, les tâches à accomplir semblant alors inusitées, inévitables ou trop difficiles. Dans les établissements priorisant davantage l'ÉRA, au fur et à mesure que des « cas » différents se présentent, du temps et des ressources sont alloués pour développer des règles, procédures et outils adaptés. La démarche se clarifie alors tant pour les intervenants que pour les étudiants. Il n'empêche, d'après les responsables d'ÉRA interrogés, même dans les établissements où l'ÉRA est bien instaurée, la première expérience demeure généralement difficile pour les étudiants. Tout de même, il semble qu'une majorité d'entre eux renouvellent leur expérience car, une fois une reconnaissance d'acquis obtenue, la démarche apparaît alors plus simple (voire, plus « rentable ») pour les demandes d'évaluation subséquentes.

3.1. Avantages

En dépit de ces critiques, l'argumentaire développé en faveur de l'ÉRA admet plusieurs bénéfices, ce, tant pour l'étudiant que pour l'institution d'enseignement ou le marché du travail.

D'abord, par ce processus, l'étudiant peut possiblement :

- être encouragé à poursuivre sa formation,
- éviter une duplication des formations,
- réduire la durée et le coût de ses études,
- alléger son horaire de cours, augmenter sa confiance en ses capacités,
- octroyer une valeur aux apprentissages acquis en dehors des cadres formels.

Quant au collège ou à l'université, il peut améliorer :

- son efficacité en évitant d'enseigner des cours non nécessaires,
- le recrutement et la rétention de certains types de clientèles,
- la pertinence et la variété de ses programmes offerts,
- sa pertinence en regard de la communauté et du marché du travail,
- son image en se montrant flexible et en répondant aux changements de la société.

Les employeurs bénéficient à leur tour :

- de programmes de formation plus adaptés à leurs besoins et leurs réalités,
- d'un portrait plus juste des compétences de leurs employés,
- d'employés plus enclins à poursuivre leur formation,
- de la possibilité de faire reconnaître officiellement les connaissances et compétences de leurs employés.

3.2. Conditions de l'ÉRA

Le plus souvent les établissements postsecondaires exigent que les étudiants s'inscrivent d'abord dans un programme régulier pour s'insérer dans une démarche d'ÉRA. En plus des frais d'inscription au programme choisi, on exige des frais (50 \$ par exemple) pour chaque démarche d'évaluation d'acquis expérientiels entamée. La plupart du temps, une démarche d'ÉRA est élaborée autour d'un cours existant au sein d'un programme. Plusieurs collèges permettent qu'environ 75 % des crédits d'un programme soient obtenus via un processus d'ÉRA. Au Québec, des diplômes peuvent être émis pour des programmes adaptés entièrement aux démarches de l'ÉRA. Dans plusieurs universités, il n'est au contraire possible de participer à l'ÉRA que pour 25 % des cours d'un programme. En outre, alors que certains établissements indiquent une mention « équivalence » au diplôme, d'autres préféreront supprimer toute référence à la manière dont la note aura été obtenue. L'avantage d'une telle pratique est d'octroyer autant de valeur à la démarche d'ÉRA qu'à une démarche traditionnelle.

Pour les collèges où l'ÉRA est plus poussée, des programmes entiers sont structurés en regard de celle-ci⁹. Il est alors possible de procéder à l'ÉRA non pas pour chaque cours prévu dans un programme, mais bien en fonction des compétences, celles-ci étant généralement identifiées par le ministère de l'Éducation de la province. Les établissements retournent alors aux énoncés de compétences et développent des modes d'évaluation associés à chacune des compétences identifiées ou à des regroupements de compétences. Par exemple, plutôt que de devoir procéder à l'ÉRA pour 24 cours distincts, l'étudiant n'aura à être évalué que pour une dizaine de compétences. Ce qui n'empêche pas ces programmes de faire preuve d'une très grande rigueur.

3.3. Étapes à suivre

Bien que plusieurs collèges de la francophonie aient adopté une démarche plus ou moins formelle d'ÉRA, celle-ci est présentée clairement seulement sur certains sites Web, par exemple dans la section « services aux étudiants » (Collège Educacentre) ou dans la section « Formation continue » et « futurs étudiants » (CCNB). Elle est associée à une démarche pour des étudiants surtout adultes ayant une expérience de travail et/ou de formation significative. Comme elle s'adresse tant aux étudiants canadiens qu'étrangers, elle ne figure généralement pas dans une section destinée aux immigrants ou aux étudiants internationaux. La démarche proposée se profile en plusieurs étapes qui ne sont pas présentées par les collèges de la francophonie sur leur site Web, mais qui reflètent plus ou moins celles qui suivent :

Rencontre d'information entre l'étudiant et une personne responsable de l'ÉRA : Ces rencontres visent à expliquer le processus d'ÉRA mais plus encore à évaluer la pertinence de l'ÉRA pour l'étudiant en regard des possibilités offertes. Idéalement, on remet alors à l'étudiant un document présentant la démarche et les documents requis pour le dépôt de la candidature. Dans les collèges du Québec ou anglophones qui ont un bassin de participants élevé, ces rencontres se font en groupe et ont lieu à des moments fixes. Dans tous les cas, elles s'avèrent cruciales en ce qu'elles déterminent l'intérêt et la confiance de l'étudiant envers l'ÉRA. Afin d'éviter des situations anxieuses et le découragement, en particulier pour les étudiants immigrants, l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis

⁹ Nous remercions Andrée Langevin et Ginette Vincent du Collège Marie-Victorin pour leurs généreuses explications.

rappelle qu'il importe d'informer l'étudiant : des critères de réussite, des procédures à suivre pour s'inscrire, de la durée du processus d'évaluation, des types de questions posées et du format de l'outil d'évaluation, de l'expertise exacte des évaluateurs, du délai à attendre avant de recevoir les résultats et du format dans lequel les candidats recevront cette rétroaction.¹⁰

Dépôt du dossier : l'étudiant est invité à monter un dossier présentant ses expériences de travail, sa formation et ses diverses expériences de vie ayant mené à l'acquisition de connaissances et de compétences potentiellement utiles aux fins de l'ÉRA. Il doit également préciser les cours (ou compétences) qu'il souhaite voir reconnaître.

Validation de la candidature : Une entrevue a cours pour confirmer la candidature et les cours à évaluer. L'étudiant reçoit alors les instructions et documents requis pour procéder formellement à l'évaluation. L'étudiant entame les démarches nécessaires pour procéder à l'évaluation.

Évaluation des acquis : Celle-ci peut prendre plusieurs formes et peut impliquer plusieurs étapes : portfolio, entretien, examen synthèse, mise en situation, présentation d'un projet, etc. Dans les collèges où l'ÉRA est bien instaurée, cette évaluation est menée par une équipe d'experts : spécialiste de contenu ou conseiller pédagogique, représentant du programme (professeur ou directeur d'un département par exemple) et/ou un responsable d'ÉRA. Minimale, le professeur du cours auquel l'étudiant est inscrit sera responsable de l'évaluation et il sera conseillé par une personne responsable de l'admission (quand il n'y a pas de responsable d'ÉRA).

Information sur la formation manquante : À la fin du processus, il est possible que l'étudiant ne présente qu'un certain pourcentage des acquis requis pour recevoir une reconnaissance. On peut alors lui indiquer des lectures à faire ou l'inviter à rencontrer un aide pédagogique pour recevoir une brève formation sur mesure. Quand un nombre suffisant d'étudiants le permet, des séminaires de quelques heures sur des sujets ciblés sont élaborés pour des compétences qui sont fréquemment manquantes.

Reconnaissance via un bulletin et/ou un diplôme : La demande de l'étudiant est soit acceptée ou refusée – le cas échéant, l'étudiant peut faire appel. Sur le relevé de notes de l'étudiant il y aura, ou non, mention du fait que le processus est reconnu via l'ÉRA. Pour les personnes responsables de l'ÉRA, il apparaît préférable que l'institution ne distingue pas le processus d'ÉRA du processus usuel d'obtention de crédits afin de ne pas créer un double standard.

3.4. Guide de l'étudiant : un outil essentiel

Dans les collèges ayant systématisé l'ÉRA, un guide de l'étudiant présentant les grandes lignes de la démarche est disponible sur la section du site Web présentant l'ÉRA. C'est le cas par exemple du CCNB ainsi que de l'Université de Saint-Boniface. Dans les universités et collèges où l'ÉRA est systématisée depuis plus longtemps, un guide de l'étudiant est prévu pour chaque compétence ou chaque cours

¹⁰ Susan Simosko, *Évaluation des compétences des immigrants formés à l'étranger. Manuel à l'intention des employeurs des organismes de réglementation et des autres intervenants*, préparé pour l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, Ottawa, 2012, p. 42

évaluée. Ce guide se veut alors un outil décrivant avec précision le processus d'évaluation et la nature des exigences requises. Dans les autres cas, comme les universités qui fonctionnent par le biais d'un « défi » lancé à l'étudiant, comme celui-ci peut ou non demeurer le même d'une session à l'autre, de tels guides ne peuvent être développés. Il n'empêche qu'idéalement une systématisation de la démarche et des modes d'évaluation gagne à être priorisée. Le CCNB en est d'ailleurs à développer un guide de l'étudiant qui détaillera les exigences en ÉRA pour un cours du programme d'éducation à l'enfance.¹¹ En plus de présenter les informations génériques de la démarche, le guide comportera des sections telles que « résultats d'apprentissage du cours et éléments de rendement », « autoévaluation des acquis » et « preuves requises et explications des exigences ».

Ce qu'est une autoévaluation des acquis : Elle doit aider l'étudiant à déterminer à quel point il est prêt à s'engager dans la démarche. Cet outil se présente le plus souvent sous forme d'énoncés décrivant les compétences requises pour atteindre les objectifs de l'évaluation. Lorsque l'étudiant réalise qu'il ne maîtrise pas certains des éléments évalués, il peut retourner discuter avec le conseiller pédagogique (ou spécialiste de contenu) pour clarifier les éléments exigés. Cette disponibilité du personnel importe en particulier pour des étudiants formés à l'étranger qui doivent adapter leur vocabulaire et comprendre les différences de pratiques. Déjà à cette étape, l'étudiant peut être invité à consulter des documents (papier, en ligne), à faire de l'observation pour parfaire sa compréhension des exigences ou à suivre des formations d'appoint.

Ce que peuvent être les preuves requises : Souvent, l'étudiant est invité à fournir plus d'une preuve de ses acquis. On combinera alors deux ou trois types d'évaluations distinctes.

3.5. Modalités de l'évaluation

Il est encore fréquent de s'interroger sur la pertinence et la fiabilité des modes d'évaluation utilisés. De fait, lorsque l'ÉRA est plus marginale, les modes d'évaluation s'avèrent souvent « bricolés », les responsables de l'ÉRA devant faire face à des professeurs qui ne sont pas nécessairement familiers avec les particularités de l'ÉRA, et à des étudiants qui présentent des dossiers d'une grande complexité. À l'inverse, la systématisation de l'ÉRA ouvre la porte à l'élaboration d'outils d'évaluation standardisés et innovants.

Les types d'évaluation : Tel que suggéré, le responsable de l'ÉRA exige souvent deux ou trois modes d'évaluations distincts, qui prennent par exemple la forme suivante :

- *Portfolio* : un dossier personnel dans lequel les acquis scolaire et expérientiel d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance pour une thématique spécifique.
- *Examen synthèse* : une épreuve écrite (et parfois orale) qui permet de juger des connaissances, des capacités de synthèse et d'analyse acquises dans le domaine évalué.

¹¹ Préparé par Yvette Lévesque et Nicole Drapeau, *Reconnaissance des acquis expérientiels. Guide de l'étudiant. Apprentissage par le jeu*, ébauche, avril 2013

- *Démonstration* : La démonstration par simulation ou sur un lieu de travail donne aux évaluateurs l'occasion d'observer l'étudiant pendant qu'il effectue une ou plusieurs tâches liées aux acquis évalués.
- *Entrevue* : interrogation orale semi-structurée ou structurée visant à mettre en rapport les connaissances et l'expérience du candidat, de vérifier sa capacité de s'exprimer clairement ou ses compétences relationnelles. Elle participe à clarifier certains éléments difficiles à évaluer à l'écrit.

4. Autres pratiques valorisant la reconnaissance des acquis et ne s'inscrivant pas dans une « démarche d'ÉRA »

La démarche formelle d'évaluation et de reconnaissance d'acquis scolaires et expérientiels peut être accompagnée de plusieurs autres activités connexes s'arrimant tantôt avec le marché du travail et l'intégration économique, tantôt avec des organismes de réglementation ou de représentation de métiers et de professions.

4.1. Partenariats avec des employeurs ou des organismes

Quelques établissements ou gouvernements provinciaux présentent formellement l'ÉRA comme un service pouvant bénéficier aux employeurs, en particulier si ces derniers souhaitent faire évaluer les compétences de leurs employés, obtenir un portrait des compétences de leurs employés ou former leurs employés. Voici par exemple ce que le Collège Champlain¹² offre comme services aux employeurs :

- une évaluation des compétences des employés, accompagnée de recommandations pour la formation manquante requise;
- des séminaires sur des sujets ciblés et des ateliers de travaux pratiques;
- un spécialiste disponible pour répondre aux questions des candidats, par courriel ou au téléphone;
- un accès direct aux ressources en ligne du Collège;
- des périodes de formation individualisée pour vos employés (sur demande).

Des initiatives originales à l'égard des employeurs proviennent également du Northern Lights College¹³ qui a développé un *Outil de profilage et d'évaluation des compétences* pour l'emploi afin d'accroître la capacité des employeurs à engager, intégrer et fidéliser les nouveaux arrivants et travailleurs expérimentés venus de l'étranger par le biais d'une évaluation efficace de leurs compétences. Ce type d'initiative implique une collaboration étroite entre un employeur et une institution de formation, mettant ainsi sur pied des modes d'évaluation originaux à partir desquels il est possible d'identifier, pour les candidats sélectionnés, les compétences acquises et celles à combler. L'institution d'enseignement peut alors travailler avec l'employeur pour développer des modules de formation sur mesure (et sur place) pour les compétences manquantes.

L'initiative conjointe du milieu des affaires et du gouvernement du Manitoba nommée « Workplace Prior Learning Assessment and Recognition Committee¹⁴ » embrasse encore plus large en ce qu'elle vise

¹² <http://www.champlainrac.com/fr/services-rac/pour-entreprises/>. (consulté le 20 janvier 2014)

¹³ Loren Lovegreen, Sandy Steward, Geoff Stevens, *Évaluation innovatrice des compétences pour les nouveaux arrivants et les travailleurs d'expérience venus d'ailleurs au nord de la Colombie canadienne*, Session dans le cadre de l'Atelier de discussion d'automne organisée par l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, Toronto, 19 novembre 2013

¹⁴ <http://wplar.ca/> (consulté le 20 janvier 2014)

une sensibilisation générale des entrepreneurs à l'égard de la valeur de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis.

4.2. Des formations et de l'accompagnement qui reconnaissent les acquis

Diverses initiatives de formations d'appoint et de préparation visent à combler des lacunes de formation pour des adultes ayant des expériences de travail significatives et/ou ayant été formés à l'étranger. Ces initiatives intéressent en ce qu'elles s'arriment non seulement avec les contraintes rencontrées en vue de l'obtention d'un titre, mais aussi avec les exigences du marché du travail et des organismes de réglementation. Voici quelques exemples de ces types d'initiatives.

Auto-évaluation et formation d'appoint pour la préparation à la pratique

Celles-ci visent à niveler les habiletés et les connaissances des diplômés formés à l'étranger aux critères requis dans l'exercice de leur profession ou métier au Canada. Elles s'insèrent bien souvent dans un processus de formation, d'évaluation et de reconnaissance plus large. Ces initiatives s'avèrent tantôt reliées aux normes formelles des organismes de réglementation, tantôt représentatives des normes informelles et formelles des métiers visés. Notons que des initiatives auxquelles le CNFS¹⁵ a participé en partenariat avec des établissements membres se sont butées à une importante résistance de la part de certains organismes de réglementation, limitant les possibilités de collaborations en vue de traduire et d'adapter des outils de préparation à la pratique, tels que les sites Web, les auto-évaluations et les formations d'appoint destinés aux professionnels formés à l'étranger.

Tout de même, certains projets ont offert des résultats plus probants, notamment au bénéfice des ergothérapeutes formés à l'étranger. De fait, un site Web en français est entièrement destiné à cette clientèle; aussi, l'ensemble des étapes à suivre pour évaluer les écarts de formation et la manière de combler ces écarts y est précisé. Des avancements plus significatifs ont de même été observés au Nouveau-Brunswick où des partenariats fructueux ont été développés « avec l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés, l'Association des infirmières et infirmiers et l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick. C'est dans ce contexte que ces ordres ont adapté certains critères qui régissent les diplômés internationaux en santé francophones et développé des formations d'appoint en français.¹⁶ » En ce qui a trait aux formations offertes à La Cité collégiale et visant à niveler des connaissances (linguistiques et techniques) pour des domaines ou des métiers, elles s'ajustent davantage aux tendances du marché du travail qu'aux normes des organismes de réglementation. Elles s'élaborent et se perfectionnent ainsi par le biais d'une vigie informelle combinant des informations sur les métiers en demande et les besoins ou lacunes des diplômés formés à l'étranger.

Formation linguistique

¹⁵ <http://cnfs.net/fr/formationappoint.php> (consulté le 20 janvier 2014)

¹⁶ Marc Johnson, *Op. cit.*, p. 19

Plusieurs institutions offrent des cours, ateliers ou outils qui ont pour but de maintenir, consolider et améliorer les compétences langagières des étudiants. Certaines de ces formations visent en outre à développer des compétences langagières utiles pour des métiers et professions spécifiques. C'est le cas de « la formation linguistique axée sur les professions » offerte en français à La Cité collégiale¹⁷ pour les professions en construction, en éducation de la petite enfance et en santé.

Service d'orientation et d'aiguillage pour les diplômés internationaux en santé (DIS)

En partenariat avec l'Université de Saint-Boniface, l'Université d'Ottawa et l'Université de Moncton, le CNFS a mis sur pied des services d'orientation « dans le but de faciliter l'accréditation des qualifications et la reconnaissance des compétences des professionnels de la santé formés à l'étranger. » Concrètement, « les agents de projets du CNFS en poste dans ces localités collaborent avec les institutions et organismes partenaires pour offrir des services d'aiguillage individualisé aux professionnels internationaux de la santé participant à ces programmes.¹⁸ » Dans la mesure où peu d'organismes de réglementation présentent clairement les étapes à suivre pour les DIS et dans la mesure où ces dernières doivent bien souvent évaluer les possibilités de carrières alternatives, ce type de service facilite le processus de décision des DIS à l'égard de leur avenir professionnel.

4.3. Un outil de mise en valeur des acquis : l'E-portfolio

L'E-portfolio est de plus en plus utilisé, notamment sur des plateformes destinées au grand public tel que LinkedIn. Il est généralement apprécié des organismes d'intégration en emploi, en particulier ceux œuvrant plus étroitement avec les immigrants. Cet outil se présente comme une collection de documents de divers types représentant ce qu'une personne a appris et accompli au fil des années. L'E-portfolio est conçu pour être présenté à plusieurs types de public, mais plus encore aux employeurs. Bien que ce type d'initiative soit plus directement orienté vers l'intégration en emploi, il se rapporte à l'ÉRA en ce que la constitution de l'E-Portfolio se présente généralement comme une première étape réflexive d'une personne immigrante sur ses acquis en tout genre. L'E-portfolio en vue de l'emploi peut également être structuré de manière à être transférable au moment d'une démarche en ÉRA.

Le service de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Collège Marie Victorin avait d'ailleurs mis sur pied un projet du genre en collaboration avec le Centre d'éducation multiculturel du Collège. L'étroite collaboration des deux « services » aura permis d'instaurer un E-portfolio compatible avec la démarche de RAC, de même qu'un accompagnement des immigrants vers l'emploi où la possibilité du passage à la RAC était encouragée et facilitée – lorsqu'une telle démarche paraissait pertinente.

4.4. Transfert de crédits ou articulation

Afin de faciliter la mobilité pour les étudiants des collèges et des universités, plusieurs institutions d'enseignement et divers gouvernements provinciaux ont mis sur pied des initiatives de transfert de

¹⁷ Voir : <http://www.lacitedesaffaires.com/service-immigrants/flap.htm> (consulté le 20 janvier 2014)

¹⁸ Tiré du site du CNFS : <http://cnfs.net/fr/orientation.php> (consulté le 24 janvier 2014)

crédit (articulations) permettant un cheminement facilité – soit, plus systématique – entre un éventail plus large d'établissements et de programmes. Par exemple, des ententes ont été développées au Nouveau-Brunswick entre les établissements d'enseignement, ce qui aura mener à l'élaboration d'un portail de reconnaissance d'unités de cours¹⁹ qui donne accès aux listes de cours offrant des équivalences entre établissements d'enseignement. De même, en Ontario, le ministère de l'Éducation a mis en place un système d'« articulation » favorisant le passage d'une institution d'enseignement à l'autre et réduisant potentiellement le temps alloué aux études. Le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON)²⁰ note que le système de transfert de crédit de l'Ontario regroupe les 44 collèges et établissements universitaires publics de la province et qu'environ 21 500 étudiants effectuent des transferts par année. En outre, un étudiant qui fait une majeure en commerce économisera en moyenne 11 000 \$ de frais de scolarité (selon un transfert de crédit de 1,3 an d'études à temps plein) et fera économiser environ 7 500 \$ aux contribuables.

¹⁹ <http://portail.catnb.ca/Home.aspx> (consulté le 20 janvier 2014)

²⁰ Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert, « Les transferts de crédits permettent aux étudiants postsecondaires de l'Ontario d'économiser du temps et de l'argent », <http://www.newswire.ca/en/story/1265737/les-transferts-de-credits-permettent-aux-etudiants-postsecondaires-de-l-ontario-d-economiser-du-temps-et-de-l-argent> (consulté le 20 janvier 2014)

5. ARGUMENTAIRE

Cet exposé sur diverses initiatives en ÉRA vise à entamer une réflexion sur les possibilités de projets collaboratifs à mettre en place au sein des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne en vue, particulièrement, d'appuyer les parcours académiques et l'intégration économique des immigrants.

Les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne sont tous confrontés à des demandes d'ÉRA. La plupart de ces demandes sont traitées par les personnes responsables de l'admission en partenariat avec des professeurs des départements visés. L'examen des initiatives des établissements postsecondaires de la francophonie suggère qu'il y a un engouement accru envers l'ÉRA, en particulier grâce au succès du projet d'ÉRA mis en place par le RCCFC dans les deux dernières années. À ce titre, des établissements tels que le CCNB, le Collège Éducacentre et l'Université Saint-Boniface œuvrent à structurer ces pratiques de sorte que l'ÉRA soit reconnu comme une pratique normée, normale et accessible à tous.

Ces succès relatifs s'inscrivent toutefois dans un contexte où les initiatives en ÉRA demeurent généralement limitées et peu connues. L'analyse des initiatives en cours, dans la francophonie et ailleurs au Canada, rappelle leur pertinence pour des adultes ayant une expérience de travail considérable au Canada ou à l'étranger et pour des professionnels formés à l'étranger. À cet égard, les candidats à l'immigration et les immigrants gagneraient à bénéficier de structures efficaces en ÉRA afin d'accélérer et de rendre plus pertinent leur processus d'intégration économique. On peut comprendre des lignes directrices de l'UNESCO sur l'apprentissage formel et informel que la flexibilité des établissements postsecondaires à l'égard des parcours atypiques est devenue nécessaire.

Dans la plupart des cas, les certifications traditionnelles de l'enseignement et l'apprentissage formels sont définies en faisant référence à des durées, des matières, des niveaux et des lieux d'étude fixes. L'intégration de la RVA dans les dispositifs formels souligne la nécessité de partir de ce que les apprenants connaissent, savent faire et comprennent. Cette intégration est vitale pour ouvrir des filières alternatives dans des systèmes d'éducation et de formation ouverts et flexibles capables de répondre aux besoins de chacun, dans toute leur diversité.²¹

Ainsi, les candidats à l'immigration et les immigrants constituent potentiellement des clientèles importantes et largement interpellées par ce type de service. De fait, ces clientèles détiennent souvent des expériences professionnelles et de formation non conformes et elles sont souvent motivées à intégrer rapidement le marché du travail. Plus encore, elles ont tendance à être découragées face à l'idée de devoir « faire de nouveau » un parcours académique alors même qu'elles détiennent un bagage de connaissances et d'expériences qu'elles sont avides de mettre à profit.

²¹ UNESCO, *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel*, Op. cit., p. 5

Le Collège Champlain a noté que l'expérience des immigrants s'avère plus positive quand :

1. ils participent à des ateliers intensifs en communication ;
2. des horaires flexibles s'ouvrent à eux ;
3. leurs compétences sont évaluées par des activités en laboratoire appliqué ;
4. et ils sont reliés à un mentor lors de leur premier emploi.²²

De tels constats confirment la pertinence à la fois d'une démarche en ÉRA (2 et 3), de formations d'appoints (1, 2 et 3) et de partenariats entre les employeurs et les responsables de l'ÉRA (4).

Ces constats suggèrent que, non seulement les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne ont avantage à s'impliquer dans l'ÉRA, mais ils gagnent également à mettre en œuvre des moyens de rapprocher l'ÉRA, les immigrants et le marché du travail.

Le portrait dressé ci-devant montre un dynamisme de certains établissements postsecondaires de la francophonie, mais les démarches d'ÉRA mises de l'avant n'ont généralement pas intégré des stratégies particulières pour les immigrants. Par exemple :

- un guide pour l'accompagnement des clientèles immigrantes;
- des services aux employeurs souhaitant embaucher des clientèles formées à l'étranger (pour des professions réglementées ou non) depuis leurs pays d'origine;
- des démarches en ÉRA accessibles à distance et incluant des formations d'appoint pour des compétences manquantes;
- des démarches en ÉRA arrimées aux besoins des employeurs.

En dépit de ces limites, un intérêt évident de plusieurs établissements s'est fait sentir ces dernières années, notamment via le développement de formations d'appoint pour des immigrants formés à l'étranger, la systématisation de démarches en ÉRA (embauche de personnel, développement d'outils, visibilité accrue, sensibilisation des professeurs, etc.) et le financement de projets par des organismes tels que le RCCFC ou le CNFS.

²² Eric T Poehlman, Jessica Boyd (Collège Champlain de Saint-Lambert), *Reconnaissance des acquis et compétences pour immigrants : Leçons du Service du support spécialisé en technologie de l'information (ITSS) : Reconnaissance, puis tutorat*, Session dans le cadre de l'Atelier de discussion d'automne organisée par l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, Toronto, 18 novembre 2013

6. PISTES D'ACTION POUR BONIFIER LES INITIATIVES EN ÉRA POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

Le contexte décrit précédemment met en lumière l'importance :

- de poursuivre le développement des initiatives et des outils en ÉRA;
- de partager les pratiques exemplaires et les outils en ÉRA;
- de mettre en place une orientation pancanadienne francophone en matière d'ÉRA;
- de promouvoir et de diffuser les démarches en ÉRA, en particulier auprès des clientèles immigrantes et des employeurs;
- d'intégrer l'ÉRA au sein des parcours d'intégration économique des immigrants.

À ce titre, il est recommandé que l'Alliance poursuive la bonification des initiatives en ÉRA au bénéfice des clientèles immigrantes en misant sur les trois pistes d'action qui suivent :

- monter et offrir une formation professionnelle en français pour les conseillers pédagogiques spécialistes de l'ÉRA et travaillant dans les établissements membres de l'Alliance;
- embaucher un conseiller pédagogique expert en ÉRA au service des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne;
- former un groupe de travail responsable de guider le développement et l'harmonisation des pratiques et des outils d'ÉRA.

6.1. Monter et offrir une formation professionnelle en français pour les conseillers pédagogiques spécialistes de l'ÉRA et travaillant dans les établissements membres de l'Alliance

À ce jour, les formations professionnelles pour les experts en ÉRA n'existent qu'en anglais à l'extérieur du Québec. Le mentorat offert par le Collège Marie Victorin au cours des dernières années a déjà contribué à la formation de responsables de l'ÉRA dans certains établissements, mais celle-ci gagnerait à s'insérer dans un cadre formel afin d'assurer la légitimité, l'uniformité et la qualité des services en ÉRA. Une séance de formation sur mesure pourrait être élaborée au bénéfice de responsables de l'ÉRA dans les établissements postsecondaires de la francophonie. Un volet de formation en face à face de 2 jours pourrait être accompagné de suivis en ligne, via des webinaires et des travaux de groupe. En fonction du partenariat retenu (par exemple, Red River College), d'autres formules pourraient être privilégiées. Cette piste d'action devrait être la priorité pour l'année en cours.

6.2. Embaucher un conseiller pédagogique expert en ÉRA au service des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne

Un conseiller pédagogique embauché pour appuyer le développement de l'ÉRA au sein des établissements postsecondaires aurait comme mandat de travailler de concert avec le groupe de travail afin de répondre aux besoins des établissements postsecondaires en matière d'ÉRA.

An 1 : développer, standardiser et partager des outils génériques d'ÉRA

Quelques établissements, tels que le CCNB, l'Université de Saint-Boniface et le Collège Éducacentre ont déjà développé certains des documents génériques essentiels à une démarche en ÉRA, tels que :

- une liste des documents nécessaires au dépôt d'une candidature,
- un guide de l'étudiant pour les collèges,
- un guide de l'étudiant pour les universités,
- un guide à l'intention des spécialistes de contenus (professeur, directeur de programme, directeur de département),
- un guide à l'intention des évaluateurs travaillant avec des clientèles immigrantes.

Il s'agirait dans un premier temps d'assurer une cohérence entre les documents et les démarches proposés. Dans un second temps, on devrait mettre en place un système formel de partage des outils et des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des collèges et des universités. Les droits d'auteur et les expertises à la base de tels documents devant être respectés, il y aurait lieu de favoriser le partage tout en reconnaissant les contributions des experts et des établissements impliqués. Les avantages de tendre à une uniformisation des pratiques et des documents sont multiples, à commencer par une qualité, une économie et une visibilité accrues.

An 2 : appuyer le développement, la standardisation et le partage des outils en ÉRA pour des cours issus de programmes de formation communs entre les établissements postsecondaires

Des outils ont déjà été développés dans certains établissements (Collège Éducacentre et CCNB par exemple) pour le programme d'éducation à la petite enfance et des modes d'évaluation efficaces sont déjà en place. Il importe de miser sur ces pratiques pour poursuivre le travail amorcé, puis favoriser un développement et un partage des outils au bénéfice de tous. Il s'agirait notamment de déterminer des cours communs aux différents programmes issus des établissements et de développer des outils en partenariat, tels que :

- un questionnaire d'auto-évaluation des acquis pour les cours choisis;
- des guides d'évaluation à l'intention des étudiants et des spécialistes de contenus;
- des ressources pour certaines compétences manquantes;
- des formations d'appoint pour certaines compétences manquantes.

De manière générale, le conseiller pédagogique appuierait le travail des établissements en assurant la collaboration et la cohérence des initiatives et des outils développés au sein des programmes et cours ciblés. À ce titre, il accompagnerait les praticiens de l'ÉRA des établissements postsecondaires dans l'élaboration de leurs outils et de leurs processus.

An 3 : développer, standardiser et partager des outils et pratiques en ÉRA qui visent les employeurs

Il s'agirait dans la troisième année d'identifier des regroupements d'employeurs ou des employeurs de taille importante afin de mettre en place deux projets pilotes de « services en ÉRA en entreprise ». Ces services pourraient être de nature variée, par exemple : évaluation des compétences en milieu de travail, développement des compétences en employabilité, formation d'appoint avec reconnaissance académique en milieu de travail, etc. Les établissements membres de l'Alliance auraient à soumettre des projets et ceux retenus recevraient l'appui du conseiller pédagogique pour développer des modes d'évaluation ou

des outils de formation le cas échéant. Les résultats de ces projets pilotes seraient consignés au sein d'un rapport d'évaluation facilitant le transfert des connaissances et des pratiques.

6.3. Former un groupe de travail responsable de guider le développement et l'harmonisation des pratiques et des outils d'ÉRA

Certains établissements ont mis en place des pratiques normées, ont développé des documents et ont élaboré des procédures visant à donner corps à leur démarche en ÉRA. Les personnes impliquées en ÉRA reconnaissent par ailleurs qu'une telle démarche n'a de sens que lorsqu'elle occupe un espace significatif dans un établissement donné – c'est-à-dire qu'elle doit être légitime, visible et systémique. Les collaborations qui avaient été entamées à ce jour avec le Collège Marie Victorin ont donné des résultats significatifs sur le plan du développement d'outils, du réseautage et du mentorat. Elles auraient davantage à se poursuivre tout en misant dorénavant davantage sur les expertises acquises dans les établissements de la francophonie. À ce titre, il est suggéré de mettre sur pied un groupe de travail formé des représentants des établissements membres de l'Alliance. De manière générale, le groupe assurerait le partage des informations, la pertinence des initiatives et l'harmonisation des pratiques et des outils développés. Concrètement :

- le groupe se réunirait tous les trimestres avec le conseiller pédagogique (voir ci-après);
- les membres du groupe entretiendraient des relations soutenues avec le conseiller pédagogique afin que les dossiers évoluent de manière cohérente et concertée;
- certains membres du groupe seraient identifiés comme responsables, avec le conseiller pédagogique, du développement ou de l'harmonisation de certains outils;
- les membres du groupe devraient assurer la promotion et la diffusion de l'ÉRA au sein de leurs établissements respectifs.

6.4. Diffuser et promouvoir l'ÉRA auprès des groupes susceptibles de bénéficier de l'ÉRA

Les démarches en ÉRA n'étant pas encore largement pratiquées et connues, un plan de diffusion et de promotion devrait être développé en ciblant les :

- établissements membres de l'Alliance,
- employeurs,
- immigrants,
- étudiants.

Un tel plan chercherait à mettre en place un portail aux fins de l'Alliance dont une section serait destinée aux praticiens de l'ÉRA. Cette section du portail permettrait le partage des outils et des pratiques exemplaires, de même que des rapports et documents favorisant l'instauration de pratiques normées et reconnues. Elle soutiendrait également la tenue de webinaires et la diffusion de documents interactifs.

Dans le cadre des activités de l'Alliance, un second site Web serait mis en place et viserait cette fois les étudiants étrangers et les candidats à l'immigration au Canada et à l'international. Ce site Web aurait comme objectif général de diffuser l'ensemble de l'information sur la formation académique et professionnelle offerte au sein des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne. Une section de ce site Web serait consacrée à l'ÉRA, qui apparaîtrait ainsi comme une composante normale et normée des parcours académiques et d'intégration professionnelle des immigrants.

Les étapes et les outils de la démarche seraient également rendus visibles sur les sites Web des établissements membres de l'Alliance. De cette manière, un étudiant pourrait entamer une démarche en ÉRA à distance (par exemple, un candidat à l'immigration ou un étudiant étranger).

D'autres activités de promotion et de diffusion seraient prévues auprès des établissements postsecondaires afin que l'ÉRA gagne en visibilité auprès du personnel et des étudiants. De même, de l'appui serait fourni aux établissements postsecondaires afin qu'ils promeuvent l'ÉRA auprès des employeurs.

7. CONCLUSION

Pour terminer, rappelons que ce rapport propose pour commencer un état de la situation de l'ÉRA dans les établissements de la francophonie canadienne. On y apprend que diverses initiatives en ÉRA ont été mises en place au cours des dernières années dans certains établissements. On y constate également que l'ÉRA demeure, de manière générale, plutôt marginale. L'examen des pratiques types et exemplaires au Canada montre par la suite les structures fondamentales d'initiatives efficaces en ÉRA. Ces premières sections visaient à susciter une compréhension partagée de l'espace réel et idéal occupé par l'ÉRA dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne.

Nous proposons par la suite un argumentaire qui explicite la valeur de l'ÉRA dans un contexte où l'on cherche à favoriser l'intégration économique des immigrants et une plus grande collaboration des employeurs. De fait, la reconnaissance des acquis issus de contextes informels ou de systèmes d'éducation distincts relève d'une préoccupation tant canadienne que mondiale à l'égard de processus d'ÉRA équitables pour tous.

Les pistes d'action suggérées en fin de parcours invitent les établissements postsecondaires à considérer sérieusement la bonification de leurs pratiques en matière d'ÉRA. Plus encore, elles invitent les établissements à davantage de collaboration afin d'assurer la qualité, la cohérence et la légitimité de l'ÉRA. De manière générale, ces pistes d'action constituent un pas vers une compréhension élargie des formes d'apprentissage, de même que vers une approche plus juste envers les immigrants.

Annexe 1

Exemples de programmes de certification des praticiens en évaluation et reconnaissance des acquis

Red River College PLAR Practitioner Training

Red River College provides the RPL Practitioner Certificate including a variety of workshops and courses to assist with the effective development and implementation of RPL. Basic and advanced courses in RPL are available through onsite workshops, online delivery, live video streaming, week long institutes and customized training. Courses can be customized to relate the principles and processes to specific environments and participant needs. All courses are facilitated by experienced RPL practitioners.

<http://www.rrc.ca/index.php?pid=636>

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) Recognition of Prior learning Practitioner Program

This program provides practical training in all aspects of the recognition of prior learning field and will prepare you in recognition of prior learning practices (such as PLAR, credit transfer and qualification recognition). Prior learning assessment and recognition practices will be emphasized. All courses belonging to the Recognition of Prior Learning Practitioner program are offered by distance learning, through continuing education. Applicants may choose to apply for admission prior to taking courses or may apply to graduate from the program, but must meet admission.

<http://gosiast.com/programs-and-courses/programs/Recognition-of-Prior-Learning-Practitioner.aspx>

DePaul University Continuing and Professional Education Online PLA Certificate Program

This online program is comprised of four workshops designed to assist you in developing or improving your institution's portfolio assessment program using CAEL's proven standards. During each workshop, you participate in a series of structured activities that use both online and off-line materials. You'll work with a learning group for discussions and activities, and each group is assigned an online consultant to facilitate learning and provide feedback. The Prior Learning Assessment Certificate Program is comprised of four online workshops. If you have prior experience in PLA, you may be allowed to "fast-track" past PLA Workshop 1 into Workshops 2, 3 and 4. Upon completing the first two workshops, you will be awarded a Certificate of Professional Achievement as a Prior Learning Assessor. If you successfully complete all four facilitated workshops, you will be granted a Certificate of Mastery in Prior Learning Assessment.

https://www.learning.depaul.edu/eCS/CourseGroup.aspx?group_number=139&group_version=1

Bibliographie

Sites Web consultés entre le 15 janvier et le 28 février 2014

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis : <http://capla.ca/>

Cégep Marie Victorin : <http://rac.collegemv.qc.ca/>

Champlain – Collège Saint-Lambert : <http://www.champlainrac.com/fr/>

Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes : <http://www.camo-pi.qc.ca/>

Confederation College : <http://www.confederationc.on.ca/rpl>

Consortium national de formation en santé : <http://cnfs.net/fr/introimmigration.php>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (recognition of Prior Learning) :
<http://novascotia.ca/lae/RplLabourMobility/rpl.asp>

Gouvernement du Québec (reconnaissance des acquis et des compétences) :
<http://www.reconnaissancedesacquis.ca/>

Gouvernement du Manitoba (L'évaluation et la reconnaissance des acquis dans les industries au Manitoba) : http://www.gov.mb.ca/tce/emp_work/bus_ind/plar.fr.html

Northern Lights College :
<http://www.nlc.bc.ca/Admissions/EntranceAssessments/PriorLearningAssessment.aspx>

Projet de préparation à la pratique et à l'examen national en ergothérapie pour les ergothérapeutes formés à l'étranger : <http://PPE-Ergo.ca/accueil.aspx>

Red River College : <http://www.rrc.ca/rpl>

Réseau des qualifications internationales : <http://www.credentials-competences.gc.ca/CommunityBrowser.aspx?id=5&glang=fr-ca&csl=fr-ca&lang=fr-ca>

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology : <http://gosiast.com/about-siast/departments/recognition-of-prior-learning/index.aspx>

The University of Winnipeg : <http://www.uwinnipeg.ca/index/adult-learner-plar>

Workplace Prior Learning Assessment and Recognition Committee: <http://wplar.ca/>

Documents consultés

Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes, *Guide d'intervention à l'intention des intervenantes et intervenants auprès des personnes immigrantes*, version 2013-2014;

http://www.camo-pi.qc.ca/pdf/guide_interactif/CAMO-PI_Guide_interactif_octobre2011.pdf

Conseil Multiculturel du Nouveau-Brunswick, *Évaluation et reconnaissance des acquis au Nouveau-Brunswick. Guide de l'apprenant*, Préparé pour le Groupe d'action sur l'ÉRA du Nouveau-Brunswick, Frédéricton (N.B.), août 2011; **Guide de l'apprenant - version électronique**

JOHNSON, Marc (Socius recherche et conseils), *Programme d'intégration des diplômés internationaux en santé francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Rapport de l'évaluation*, présenté au Consortium national de formation en santé, le 31 janvier 2014

SIMOSKO, Susan, *Évaluation des compétences des immigrants formés à l'étranger. Manuel à l'intention des employeurs des organismes de réglementation et des autres intervenants*, préparé pour l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, Ottawa, 2012 ;

<http://recognitionforlearning.ca/library/%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-des-immigrants-form%C3%A9s-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9tranger-manuel-%C3%A0-l%E2%80%99intention-des-emplo>

UNESCO, *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel*, Hambourg (Allemagne), 2012 ;

<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002163/216360f.pdf>

WERQUIN, Patrick, *Reconnaissance des acquis d'apprentissages non formels et informels : les pratiques des pays*, OCDE, février 2010